

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 25 octobre 2023 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Gilles Chouinard
Siège #4 - Marylou Mercier
Siège #5 - Guylaine Cloutier
Siège #6 - Guy Joncas

Est/sont absents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle. Madame Kamille Jean, greffière-trésorière adjointe par intérim assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Démission de Monsieur Michel Leblanc - Inspecteur en bâtiment et environnement

4.2 - Démission de Monsieur Pier-Alexandre Morneau - Journalier saisonnier aux travaux publics

4.3 - Affichage de poste et embauche d'un nouvel employé

4.4 - Engagement d'un brigadier scolaire et annulation de la résolution # 334-10-2023

4.5 - Résolution du conseil autorisant la greffière trésorière par intérim à produire les relevés de fin d'emploi

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Démission de Monsieur Michel Leblanc - Inspecteur en bâtiment et environnement

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de

354-10
2023

355-10
2023

Monsieur Michel Leblanc à son poste d'inspecteur en bâtiment et environnement effectif au 28 octobre 2023.

**356-10
2023**

4.2 - Démission de Monsieur Pier-Alexandre Morneau - Journalier saisonnier aux travaux publics

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la démission de Monsieur Pier-Alexandre Morneau au poste de journalier saisonnier aux travaux publics effectif au 20 octobre 2023.

4.3 - Affichage de poste et embauche d'un nouvel employé

Discussion pour faire paraître une offre d'emploi journalier permanent et entreprendre des démarches auprès de la MRC pour avoir une aide pour les permis d'urbanisme, aqueduc et égout. Le point sera à suivre à une autre séance.

**357-10
2023**

4.4 - Engagement d'un brigadier scolaire et annulation de la résolution # 334-10-2023

CONSIDÉRANT QUE lors de la publication du premier appel d'offre d'emploi pour un poste de "Brigadier scolaire", aucune candidature n'a été déposée et que la direction de l'École des Hauts-Sommets a mandaté une ressource professionnelle dans le but d'assurer la sécurité des enfants et ce, du lundi au jeudi ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de brigadier scolaire était assumé par des employés de la municipalité soit le vendredi et ce, depuis le début des classes;

CONSIDÉRANT QUE lors de la deuxième publication, la municipalité a reçu une candidature pour combler le poste de "Brigadier Scolaire" et ce, du lundi au vendredi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'annuler la résolution # 334-10-2023 concluant une entente de service avec l'École des Hauts-Sommets;
- De signifier à l'École des Hauts-Sommets, le nom de la personne qui assumera le poste de "Brigadier scolaire";
- De mandater la directrice générale à rédiger un contrat de prestations de service;
- D'engager Monsieur Joel Guillemette au poste de brigadier scolaire à compter du 30 octobre 2023 en raison de 5 jours par semaine et ce, au montant mensuel de 547.30 \$ pour les 8 prochains mois.

**358-10
2023**

4.5 - Résolution du conseil autorisant la greffière trésorière par intérim à produire les relevés de fin d'emploi

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit produire des relevés d'emploi pour le départ des employés 02-0009 et 03-0128 et qu'un délai de 5 jours suivant le départ de l'employé doit être respecté pour l'envoi à Service Canada;

CONSIDÉRANT QUE la responsable pour la signature des relevés d'emploi est absente durant la période à laquelle nous devons les produire, et qu'il est important d'envoyer les relevés dans les délais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Kamille Jean, greffière-trésorière adjointe par intérim à produire les relevés d'emploi et à les signer.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

N'ayant aucune personne dans l'assemblée, il n'y a pas de période de questions.

**359-10
2023**

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 19 : 46 heures.

Je, Claude Daigle, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Claude Daigle
Maire

Kamille Jean
Greffière-trésorière adjointe par intérim